

CHARTRE DU RÉSEAU TERRITOIRES D'INITIATIVES

La charte définit les finalités du réseau, la qualité et les engagements des membres, ses valeurs, la démarche par laquelle se constitue le réseau.

Finalités du réseau

Les membres du réseau souhaitent créer une dynamique d'échange par le partage et la capitalisation d'expériences à l'échelle de leurs territoires. En confrontant et en s'inspirant mutuellement de leurs pratiques, ils veulent enrichir leur regard, afin d'améliorer leurs pratiques en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

La qualité et les engagements des membres

Qualité des membres

- Les institutions, organismes, acteurs économiques, partenaires sociaux, **représentés dans la Commission Handicap du CREFOP** (Comité régional de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles), et engagés dans la mise en œuvre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.
- Les **associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine du handicap** pourront, sur leur demande et après accord du PRITH Île-de-France, faire partie du réseau « Territoire d'Initiatives ».
- La qualité de membre s'acquiert par la contribution au réseau dans l'esprit de la démarche exposée ci-après.

Engagement

- Les membres s'engagent à privilégier **la recherche et la mise en œuvre de solutions favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.**
- Les membres s'engagent à **faire connaître et à diffuser les objectifs et la démarche du réseau.**

Valeurs

L'adhésion des membres actifs est une démarche volontaire et implique l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- **La réciprocité** : Donner à voir et à savoir à d'autres, autant que recevoir des autres ;
- **La probité** : donner une information fiable, exprimant une réalité vécue ou une information vérifiée ;
- **Le respect de l'espace d'informations partagées** qu'est le site, s'obligeant à ne pas en détourner l'usage à des fins autres que celles énoncées dans cette charte, le respect des personnes au travers des textes qui y sont écrits ou de l'image qui en est donnée.

Démarche : Partager des informations, des savoirs et des expériences par l'intermédiaire de cette banque d'expériences

Les membres adoptent la démarche de mutualisation de leurs expériences sur le site PRITH Île-de-France.

Ce site permettra de :

- Partager des fiches de capitalisation d'expérience, témoignages, projets liés à la thématique du réseau ;
- Partager les coordonnées des acteurs impliqués au sein du réseau.